

Aux commissaires chargés des audiences publiques sur le Parc Jarry
Office de consultation publique de Montréal
1500, rue Metcalfe bureau 1414
Montréal H3A 1X6

envoi par télécopieur : 872-2556 /
document de 3 pages

Montréal, le 3 juillet 2003

ref : mémoire présenté suite à la deuxième ronde d'audiences publiques
relatives au projet de développement de Tennis Canada

Aux commissaires,

vous trouverez ci-dessous les 3 recommandations qui ont fait l'essentiel de ma présentation comme citoyen résidant de Parc Extension et membre actif de la Coalition pour la protection du Parc Jarry aux audiences du 18 et 19 juin dernier.

Ces recommandations visent essentiellement à préserver la qualité de vie et l'équilibre fragile du parc Jarry, présentement menacés par les projets d'expansion de Tennis Canada.

Pour préserver le parc, il n'est d'autre solution que d'encadrer de la manière la plus stricte possible les activités de Tennis Canada (tant en ce qui concerne le tournoi de tennis en lui-même que tous les événements locatifs qu'on souhaite accueillir) et ce faisant de limiter au maximum toute velléité d'expansion.

En ce sens, plus que jamais, le slogan de notre coalition PAS UN POUCE DE PLUS prend toute sa valeur. Il faut envoyer un message clair et précis, pas un pouce de plus du parc ne peut être sacrifié au profit de ces installations tennistiques et/ou de leur rentabilité.

Je me limiterais à 3 recommandations majeures, qui visent d'une part à empêcher l'expansion invasive que continue à demander Tennis Canada, principalement en ce qui concerne les espaces publics qu'elle souhaite utiliser en période de tournoi (mais aussi sans doute bientôt en période de location privée), et d'autre part à mettre en place un mécanisme de consultation publique qui favoriserait la relance d'un dialogue entre Tennis Canada, la ville de Montréal et les utilisatrices et utilisateurs du parc.

recommandations 1 et 2

Il a été clairement démontré lors de cette deuxième ronde de consultation que les sentiers qui bordent tant au nord qu'à l'est les installations actuelles du centre de tennis

- n'ont, pour aucune raison technique, besoin d'être déplacés ;
- qu'ils n'entravent en rien la construction du nouveau court no 1 ;
- que les tennis extérieurs pourraient aisément être reconstruits plus près du nouveau court no 1, puisque LÉGALEMENT la distance minimale de dégagement requise entre les sorties du court no 1 et la clôture des dits-terrains de tennis pourrait n'être que de 3 mètres, alors que les nouveaux plans en prévoient 20 (66 pieds).
- que la modification proposée aux emplacements présents de ces sentiers n'a pour seul but en fait que de favoriser une avancée dans le parc des zones exploitables par Tennis Canada pour y dresser des tentes de ventes de produits, des stands de commanditaires, des aires de restauration, etc. Déjà, sans modifier le sentier devant la place publique, Tennis Canada pourrait augmenter la superficie de sa zone exploitable de plus de 2000 m², soit 18 000 pieds ², en installant durant les Internationaux SEULEMENT, au besoin et avec l'accord du comité conjoint et des citoyens, sa clôture de zone 3 jusqu'aux abords du sentier. Avec la modification demandée, un autre 2000 m² d'espace vert situé au coeur même du parc, son véritable poumon dans les faits, leur serait à tout fin cédé. Je vous rappelle que les représentants de Tennis Canada ont déclaré eux-mêmes en audiences ne pas avoir besoin à ce jour d'autant d'espaces.

Face à ceci, je demande

- 1) **que le sentier qui borde à l'est le devant des installations du centre de tennis et la place publique ne soit aucunement modifié**, de façon à préserver les dimensions du grand terrain communal qu'il encercle depuis des années, terrain fortement utilisé pour la pratique de multiples sports et activités de loisir, et de façon aussi à garder à l'anneau central dont fait partie ce sentier sa forme ronde et sa mesure de 1 kilomètre précis qui répond aux besoins et attentes des amateurs de course à pied et de patins à roues alignées,
- 2) **que le sentier qui borde au nord les terrains de tennis extérieurs ne soit lui aussi aucunement modifié** (et donc que les terrains de tennis extérieurs soient relocalisés plus près du nouveau court no 1), de façon à préserver la perspective des résidentes et résidents de Parc Extension qui utilisent ce sentier pour avoir accès au Parc, la courbe naturelle de ce sentier permettant de découvrir à mi-parcours l'immensité des lieux ainsi que celle du grand terrain communal, et de voir au loin le jet d'eau qui pulse de l'étang. La modification proposée couperait grandement dans cette perspective.

3^e recommandation

Comme il a aussi été clairement énoncé lors des audiences, tant par les fonctionnaires de la ville que par les représentants de Tennis Canada,

- que l'ensemble des périmètres devant légiférer et encadrer tant les activités principales de Tennis Canada (organisation du tournoi de tennis) que leurs activités à but lucratif (locations à d'autres organismes de sports, culturels ou autres) semble à ce jour toujours être en discussion,
- et que rien dans l'historique des relations entre les autorités municipales et les représentants du centre de tennis ne permet aux citoyens d'envisager sereinement la teneur des négociations à venir,

je demande

- **que les citoyennes et citoyens des quartiers limitrophes au Parc Jarry soient représentés au sein du dit-comité conjoint.** Il appartiendrait au conseil d'arrondissement de mettre en place les mécanismes pour ce faire, On peut s'inspirer de la manière de procéder des CLSC ou des écoles, les citoyens étant représentés sur les conseils d'administration et de direction de ces organismes,

- **que le comité de surveillance soit tenu d'organiser de façon saisonnière ou bi-annuelle une rencontre publique avec les citoyennes et citoyens de l'arrondissement** pour présenter la plate-forme des événements en cours d'élaboration, les calendriers d'installations des clôtures et/ou de toute installation temporaire sur la place publique, etc. Cette rencontre publique permettra aux citoyens d'avoir accès à toutes les informations pertinentes sur les projets à venir de Tennis Canada et/ou de ses locataires, et aussi de réagir le cas échéant à toute proposition menaçant la qualité de vie et le libre accès au Parc. D'un même coup, elle favorisera le dialogue puisqu'elle permettra aux fonctionnaires municipaux ainsi qu'aux représentants du centre de tennis d'être à meilleure écoute des citoyens et d'échanger avec eux sur l'avenir tant des installations tennistiques que du parc.

Pour terminer, j'appelle Tennis Canada et la ville de Montréal à relever un défi autrement plus grand que le seul développement des installations du centre de tennis tel que proposé à ce jour, celui d'arriver non pas seulement à concilier le développement de l'un en causant le moins de tort possible à l'autre, mais plutôt de développer **un centre de tennis de calibre international humain et socialement engagé qui prendrait sa force et son appui sur sa cohabitation heureuse et dynamique avec l'un des grands parcs de Montréal et ses utilisatrices et utilisateurs.**

Marc Langlois